

Le ministère met à la disposition des prospecteurs, des géologues, des ingénieurs et des exploitants miniers des laboratoires bien outillés, dotés d'appareils intéressant la minéralogie, la pétrographie, la préparation du minerai, les analyses humides ou à sec, la spectrographie ou la radiographie. On y détermine gratuitement la nature des minéraux, mais l'analyse de la teneur est assujétie à un droit. La loi des mines prévoit l'émission de coupons gratuits à utiliser par les prospecteurs en paiement de ces analyses.

La province a autorisé l'établissement de laboratoires de recherches et d'une usine d'essai en vue d'aider les entreprises minières et métallurgiques dans les questions de procédés et de méthodes d'extraction, de traitement et d'utilisation du minerai.

Le ministère s'occupe de cartographie et d'inspections géologiques. Ce travail est accompli par deux divisions: l'une est chargée des levés aérogrammétriques, l'autre effectue la cartographie détaillée des régions minières et l'étude de gisements ou de terrains particuliers. Des géologues ou des ingénieurs miniers dirigent les équipes de travail sur place. Les rapports publiés d'après ces recherches sont distribués gratuitement sur demande. Durant la saison propice, environ 55 équipes travaillent dans diverses régions de la province. Dans les régions minières se trouvent des bureaux, dirigés par des géologues à demeure, où l'on recueille, conserve et compile des renseignements géologiques, fruits d'explorations minières. Le public peut obtenir des exemplaires de cette documentation.

Le ministère emploie des inspecteurs chargés presque exclusivement de la sécurité des ouvriers travaillant dans les exploitations minières. Trois postes ambulants de secours aux mineurs se tiennent en alerte et l'on applique, partout dans la province, un programme d'instruction visant les secours à donner aux mineurs.

Dans le domaine de l'enseignement au profit des prospecteurs, l'Université Laval et l'Université de Montréal donnent chaque année des cours de cinq semaines. On offre chaque année des bourses universitaires aux étudiants méritants, diplômés ou non encore diplômés en génie minier, en géologie et en métallurgie, en vue de contribuer ainsi à la formation d'ingénieurs compétents au bénéfice de l'industrie minière. Les prospecteurs sont invités à des conférences qui se donnent à différents endroits de la province.

Ontario.—Le ministère des Mines offre une foule de services aidant directement l'industrie minière de la province. En voici une brève description:

Division des terres minières.—La Division s'occupe de toutes les questions visant l'enregistrement des concessions minières, l'évaluation des travaux, etc., et l'émission définitive des titres de propriétés minières. Pour rendre service aux milieux miniers, on dresse des cartes de townships particuliers, les tenant à jour de façon qu'elles indiquent les concessions disponibles et les concessions enregistrées et brevetées. Les greffiers régionaux des mines occupent des bureaux aux points les plus commodes dans la province.

Division de la géologie.—Le personnel géologique du ministère s'occupe continuellement de cartographie et d'investigations géologiques. Des rapports détaillés et des cartes géologiques des régions examinées sont mis à la disposition du public. Dans bien des régions productives de la province, des géologues à demeure s'occupent de recueillir et de mettre à la disposition du public des renseignements concernant la situation géologique, les recherches effectuées et l'exploitation au sein de leur région. Un géologue spécialisé dans les minéraux industriels fait partie du personnel afin d'examiner les gisements de ce genre, d'enquêter sur les méthodes de traiter et de récupérer ces minéraux ainsi que de compiler des données sur les usages, les normes et le débouchés de ces produits. Il incombe à une section de la Division de recueillir et de diffuser des renseignements sur les nappes d'eau souterraines. Au cours de l'hiver, des cours d'instruction sont offerts aux prospecteurs à des divers centres de la province.

Division des laboratoires.—Le Bureau provincial des essais à Toronto effectue à forfait des analyses par procédé humide et des essais pour établir le contenu métallique et rocheux